



Université de Fribourg, Suisse
Centre de Didactique Universitaire

**Evaluations des programmes d'études
Proposition pour l'Université de Fribourg**

Travail de fin d'étude en vue de l'obtention du Certificat en Enseignement Supérieur
et Technologie de l'Education

Sous la direction de la Prof. Bernadette Charlier

Martine STOFFEL

Service de l'évaluation et de la gestion qualité, Rectorat de l'Université de Fribourg

2018

Je déclare sur mon honneur que mon travail de fin d'étude est une œuvre personnelle, composée sans concours extérieur non autorisé.

Table des matières

Introduction.....	5
1. Notions.....	6
A. Programme d'études et évaluation	6
I. Programme d'études	6
II. Evaluation.....	6
B. L'évaluation de programmes.....	7
I. Les phases préévaluative, évaluative et l'utilisation des résultats	7
II. Approches et responsabilités.....	8
III. Prises de décisions et effets	9
IV. Dimensions et critères	10
V. Jugement et crédibilité, durabilité	11
a. Jugement et crédibilité	11
b. Durabilité.....	12
VI. Instruments	13
C. Exigences européennes et suisses.....	14
I. Exigences européennes	14
II. Accréditation selon la LEHE	16
a. Accréditation institutionnelle	16
b. Accréditation des programmes	17

2. Expériences dans cinq universités suisses	19
A. L'Université de Fribourg.....	19
B. L'Université de Genève.....	20
I. Évaluation institutionnelle	20
a. Évaluation standard	21
b. Evaluation consolidée	22
II. Évaluation personnalisée.....	23
C. L'Université de Lausanne	23
D. L'Université de Bâle.....	25
I. Evaluations sommatives	25
II. Evaluations formatives.....	27
E. L'Université de Berne.....	27
F. Constats.....	29
3. Proposition pour l'Université de Fribourg	30
I. Généralités	30
II. Proposition.....	31
a. Procédure	31
b. Critères	31
c. Modèles et canevas	35
Conclusion	41
Bibliographie.....	42
Informations issues des universités de Genève, Lausanne, Bâle et Berne	45
Abréviations.....	46

Introduction

Les universités en Suisse prévoient en général une procédure d'évaluation des programmes d'études ; ce type d'évaluation est largement institutionnalisée au niveau national et international.

L'Université de Fribourg pratique des évaluations d'unités académiques depuis plusieurs années, et le Règlement du 9 décembre 2013 sur l'assurance et le développement de la qualité dans l'enseignement et dans les études à l'Université de Fribourg prévoit **des évaluations de programmes d'études** sur une base régulière. De plus, la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg est en train d'instaurer une procédure d'évaluation obligatoire des programmes d'études à travers une modification de son règlement BA/MA. Le nouvel art. 5 al. 4 du règlement BA/MA, qui n'a pas encore été approuvé, prévoit que « *Chaque programme d'études est régulièrement évalué par les départements avec le support du Service de l'évaluation et de la gestion qualité de l'Université de Fribourg et adapté en conséquence. Un délai de maximum de 7 ans ne peut être dépassé entre chaque évaluation. Tous les acteurs du programme d'études sont impliqués dans ces évaluations.* » C'est l'occasion pour le Service de l'évaluation et de la gestion qualité de repenser sa procédure d'évaluation de programmes d'études afin de l'adapter aux changements et aux développements à venir.

Ce travail a pour but d'offrir **une proposition d'évaluation de programmes d'études pour l'Université de Fribourg**. La première partie du travail traite des **notions** de programmes d'études, d'évaluations, et d'évaluations de programmes d'études. Elle est également consacrée aux **critères** d'évaluations de programmes d'études et d'accréditation européens et suisses. La deuxième partie explique **les pratiques de quatre universités suisses** et celle de Fribourg. La troisième et dernière partie présente **une proposition d'évaluation de programmes d'études** pour l'Université de Fribourg.

1. Notions

Les notions de programme d'études, d'évaluation, d'évaluation de programmes puis les critères en matière d'évaluation de programmes d'études sont présentés dans ce chapitre.

A. Programme d'études et évaluation

I. Programme d'études

Le terme « programmes d'études » est défini à l'art. 2 de l'Ordonnance d'accréditation LEHE (= RS 414.205.3). C'est dans ce sens qu'il est utilisé dans ce travail :

Art. 2 Programme d'études

Sont considérés comme programmes d'études aux termes de cette ordonnance ;

- a. **les programmes d'études de bachelor comprenant 180 crédits ECTS ;**
- b. **les programmes d'études de master comprenant 90 à 120 crédits ECTS ;**
- c. **les programmes d'études de formation continue comprenant au moins 60 crédits ECTS ;**
- d. **les programmes d'études dont l'accréditation selon la LEHE est prévue dans une loi spéciale.**

II. Evaluation

Ce travail n'a pas la prétention de livrer une définition de la notion d'évaluation, il se limite à indiquer que l'évaluation peut être perçue, dans la perspective des programmes d'études, comme **« une activité qui consiste à fournir de l'information à la fois pertinente et cohérente en vue de générer un jugement et**

d'alimenter une éventuelle prise de décision »¹ ou alors l'évaluation tout court consiste à « *détecter la qualité des choses* ». ²

Le terme évaluation peut être utilisé **de plusieurs manières, en fonction de ses préoccupations et de ses buts**. Les évaluations peuvent avoir pour but de comprendre un contexte en vue de fixer des objectifs, de livrer des inputs pour prendre des décisions, ou de fournir des informations au cours d'un processus.³

B. L'évaluation de programmes

Les explications de cette partie s'appliquent à tous les programmes et pas seulement aux programmes d'études.

I. Les phases préévaluative, évaluative et l'utilisation des résultats

Les évaluations de programmes comprennent plusieurs **phases**, décrites différemment selon les sources scientifiques mais qui comprennent en général toutes une phase préparatoire, de réalisation de l'évaluation et de prise de décision avec un plan d'action :

- **La phase préévaluative** permet de s'assurer qu'il est possible de réaliser l'évaluation d'un programme : il faut distinguer entre l'étude de faisabilité qui a pour but de vérifier si les conditions sont réunies pour réaliser l'évaluation, de l'analyse du caractère évaluable du programme lié à la cohérence du modèle logique. Il s'agit aussi de s'assurer que toutes les personnes impliquées soient bien informées du programme et de l'évaluation qui va avoir lieu. A la fin de la préparation, un concept d'évaluation permet la suite de l'évaluation.
- **La phase évaluative** peut être orientée vers différentes évaluations : il peut s'agir d'évaluations des besoins, de la pertinence, du processus, de l'efficacité, de l'impact ou encore de l'efficience.

¹ Fitzpatrick, p. 17. Pour plus d'informations concernant la définition d'évaluation, voir Fitzpatrick, p. 16-18 ou encore Nadeau, p. 44-47.

² Hurteau/Houle, p. 1. Pour plus d'informations concernant la définition d'évaluation, voir Fitzpatrick, p. 16-18 ou encore Nadeau, p. 44-47.

³ Stufflebeam, p. 218-229, Nadeau, p. 44.

- Parfois et de plus en plus souvent, suite à ces deux phases, une troisième phase a lieu : il s'agit de la phase de **l'utilisation des résultats** qui doit pouvoir mener à des prises de décisions.⁴

Les **étapes** peuvent également être, comme décrit par Nadeau selon Stake (1984) les suivantes : 1) déterminer l'envergure du programme, 2) fournir une description des activités du programmes, 3) découvrir les buts et les intérêts, 4) conceptualiser les questions et les problèmes, 5) identifier les données pertinentes aux questions, 6) choisir les observateurs-trices, les juges et les instruments, 7) observer les antécédents, les transactions et les résultats projetés, 8) thématiser ou préparer des portraits sur la base d'études de cas, 9) démêler, valider, rattacher les résultats obtenus, 10) sélectionner une forme de communication utile aux auditoires, 11) préparer les rapports officiels, 12) échanger avec les groupes de personnes impliqués.⁵

Des **étapes** sont également décrites par Houle/Hurteau : 1) démarrer la démarche évaluative, 2) planifier la démarche évaluative avec des choix stratégiques et méthodologiques, 3) mener à bien l'évaluation en recueillant l'information, l'analysant et l'interprétant, 4) générer un jugement crédible et formuler des recommandations, 5) diffuser les résultats et s'assurer des suites.⁶

II. Approches et responsabilités

Les **approches** choisies et qui parfois se recoupent peuvent être **directives**, axées sur le **développement**, **participatives** ou **orientés sur la théorie**.⁷ Dans le cas **d'évaluations – de plus en plus répandues – axées sur l'utilisation des résultats**, qui nécessitent une collaboration étroite avec les différents acteurs-trices du programme pour atteindre l'utilisation souhaitée, la participation des différentes personnes impliquées est centrale. Différents degrés de participation peuvent être établis : l'information, la consultation, l'implication, la collaboration et l'empowerment

⁴ Ridde/Dagenais, pp. 13-32.

⁵ Nadeau, p. 121. Différents modèles sont présentés par Nadeau, voir pp. 124-127.

⁶ Houle/Hurteau, p. 176.

⁷ Ridde/Dagenais, pp. 13-32, Fitzpatrick, p. 27.

des personnes impliquées. La participation de tous les groupes de personnes concernées est décisive en matière d'**acceptation** du processus et des résultats des évaluations.⁸

Les évaluations de programmes d'études sont **formatives** si elles servent à développer les programmes d'études et **sommatives** si elles ont pour but de contrôler et evtl. d'adapter les orientations des programmes d'études.⁹

La direction d'une haute école doit être impliquée en vue de concrétiser le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS.¹⁰ Elle peut, en se fondant sur son mandat de prestations, son profil et ses buts, formuler des directives et demander l'évaluation des *learning outcomes*. Tout le reste et particulièrement ce qui concerne les disciplines, est du **ressort de la faculté et du domaine d'études concernés**.¹¹

III. Prises de décisions et effets

Parmi les évaluations orientées vers **des prises de décisions et des effets**, il est possible de distinguer les trois types suivants : 1) les évaluations qui visent une forme d'« *accountability* » en livrant des informations aux personnes en charge des prises de décisions, 2) les évaluations qui visent un développement afin d'améliorer la performance institutionnelle (en mesurant certains aspects, en recommandant des changements ou encore en observant la manière dont certains projets sont mis en œuvre), 3) ou encore des évaluations qui visent un gain du savoir en cherchant à comprendre et expliquer ce qui est évalué. Ces trois types d'évaluations ont des

⁸ Quinn Patton/La Bossière, p. 150, Fitzpatrick, p. 24-26, Amschwand, p. 235-237.

⁹ Fitzpatrick, p. 22-23, Amschwand, p. 234-235. Nadeau différencie entre une évaluation formaliste dont le but est de fournir des informations quant à l'efficacité du programme en vue de prises de décisions et une évaluation naturaliste dont le but consiste en des observations orientées vers la découverte et la vérification. Dans les deux cas, l'évaluation devrait avoir pour but d'améliorer et non pas de prouver. (Nadeau, p. 66-67, p. 401).

¹⁰ <https://www.swissuniversities.ch/fr/espace-des-hautes-ecoles/cadre-de-qualifications-nqfch-hs/> (accès le 17 avril 2018).

¹¹ Amschwand, p. 235-237.

points communs, et notamment le fait qu'elles visent une forme d'utilité, influencée par leur but.¹²

En matière d'évaluations de programmes d'études, **l'utilité des évaluations en vue d'un développement** est importante : il s'agit de lier l'évaluation à un résultat et à un usage des informations soit pour apporter des améliorations aux programmes d'études, soit pour décider de continuer des pratiques qui servent les objectifs de manière efficace. Les décisions à prendre peuvent viser la planification, la structuration, l'implémentation ou la réutilisation. Les changements peuvent être mineurs, ou au contraire majeurs.¹³

IV. Dimensions et critères

Charlier (2017) a indiqué que les critères de **validité, pertinence et fidélité** sont élémentaires en matière d'évaluation. L'évaluation doit évaluer ce qu'elle dit réellement évaluer (validité), proposer une tâche ou une activité significative (pertinence) et conduire à des résultats semblables en fonction des évaluateur-trices ou des groupes de personnes interrogés (fidélité).¹⁴

Bouchard et Plante (2002) ont énuméré **neuf dimensions** de la qualité d'un programme. Ces dimensions ne s'adressent pas explicitement aux programmes d'études, mais elles livrent des possibilités de réflexions intéressantes en la matière. Il s'agit de **la pertinence** : « *le lien de conformité entre les objectifs visés par l'organisme et les besoins auxquels il doit répondre* », **la cohérence** : « *le lien de conformité entre les divers moyens et les personnes qui composent un organisme et qui s'unissent les uns aux autres pour constituer un seul et même outil au service de l'atteinte des objectifs visés* », **l'à-propos** : « *les liens de conformité entre celui-ci (le programme) et les contraintes qu'il a l'obligation de respecter* », **l'efficacité** : « *le lien de conformité entre les objectifs visés par l'organisme et les résultats effectivement obtenus* », **la durabilité** comme prolongement de l'efficacité: « *le lien de conformité entre les objectifs visés par un organisme et le maintien, dans le temps, des résultats*

¹² Chelimsky, p. 10-18.

¹³ Stuffelbeam, p. 235-338.

¹⁴ Charlier Évaluations des apprentissages, p. 4.

obtenus », **l'efficience** : « le lien de conformité entre l'économie des ressources réalisées et le degré d'atteinte des objectifs visés », **la synergie** : « le lien de conformité entre la coordination des actions par les personnes en place pour atteindre les objectifs et les résultats effectivement obtenus », **l'impact** : « le lien de conformité entre les résultats attribuables à l'organisme, mais non voulus ou non visés de façon explicite à travers ses objectifs, et les exigences sociales, économiques, sociétales, physiques, psychologiques et autres de l'environnement dans lequel il agit et interagit », et **la flexibilité** : « le lien de conformité entre les capacités d'amélioration que possède un organisme et les lieux où des améliorations s'imposent au sein de l'organisme ».¹⁵

Une **taxonomie** des objectifs pédagogiques sur le plan cognitif offre un outil intéressant en matière de vérification des acquis pédagogiques et des compétences pour les programmes d'études : il s'agit de la taxonomie de Bloom (1956) qui distingue selon le niveau de complexité des objectifs cognitifs : connaissance, compréhension, application, analyse, synthèse et évaluation.¹⁶ La taxonomie à sept niveaux de de Ketele (1989) organisés en quatre groupes par Charlier peut être utilisée parce qu'elle amène des compétences : 1) les savoir-refaire et savoir-redire, 2) les savoir-faire convergents, 3) les savoir-faire divergents, 5) et les savoir-être et les savoir-devenir.¹⁷

V. Jugement et crédibilité, durabilité

a. Jugement et crédibilité

L'évaluation de programmes peut mener à une synthèse ou à une conclusion, **à travers un jugement** ou un acte de production d'interprétation de la valeur d'un programme. C'est la question de la finalité de l'évaluation dont il est question ici. Ce jugement ne comprend pas seulement ce qui est considéré comme acceptable par les parties prenantes ; il doit également être valide au niveau scientifique. Ces deux

¹⁵ Bouchard/Plante, p. 230-232.

¹⁶ Charlier Enseignement et apprentissage , p. 43, Nadeau, p. 261-263.

¹⁷ Charlier Enseignement et apprentissage, p. 47-51.

éléments constitutifs du jugement sont des composantes importantes en matière de validité et de crédibilité d'une évaluation. Les deux sont nécessaires pour qu'un jugement soit crédible, puisqu'un jugement peut être rejeté par les parties prenantes mais valide au niveau scientifique et inversement.¹⁸

Un jugement crédible devrait donc refléter la justesse du programme, être acceptable pour toutes les personnes impliquées, constituer en une contribution au programme et être nuancé en intégrant les perspectives de tous les groupes de personnes. Pour y parvenir, un dialogue avec les groupes de personnes impliquées est très important. Il permet de prendre en compte les considérations, les perspectives et les préoccupations : ce processus mène à découvrir une vérité acceptable et à établir des liens de confiance. Il émane donc d'un consensus entre les personnes impliquées. Finalement, il est lié directement à la perception de la compétence des personnes impliquées dans l'évaluation.¹⁹

b. Durabilité

L'évaluation de programmes d'études peut chercher à analyser **la durabilité du programme d'études**, à travers deux objectifs : d'une part l'évaluation des performances des apprenant-e-s et leur maintien dans le temps, d'autre part l'évaluation de l'adéquation du curriculum par rapport aux besoins du public-cible, en relation avec les différentes évolutions de la société.²⁰

L'évaluation de la performance dans le temps a pour but de déterminer si le programme d'études a atteint les résultats escomptés et si ceux-ci se maintiennent dans la durée. Elle se penche sur la question de savoir si les performances attendues du public-cible sont atteintes (efficacité interne du curriculum), si les standards ou les normes de qualité se maintiennent dans le temps et si non pourquoi, si des détériorations apparaissent et si oui pour quel public-cible et

¹⁸ Hurteau/Houle, p. 2, Schleifer/Hurteau, 50-51.

¹⁹ Schleifer/Hurteau, p. 50-53, Hurteau/Houle/Marchand/Ndinga/Guillemette/Schleifer, p. 78, Marchand, p. 173.

²⁰ Demeuse/Strauven, p. 216, Amschwand, p. 235-236.

pourquoi, et si les personnes formées transfèrent leurs acquis dans le milieu du travail (efficacité externe du curriculum).²¹

L'évaluation du maintien de l'adéquation du curriculum aux besoins du public-cible a pour objectifs de savoir si le programme d'études répond aux besoins du public-cible en prenant en compte l'évolution de la société. Elle analyse les valeurs promues par le programme d'études et leurs besoins de changements, la validité des contenus d'apprentissages, l'efficacité des moyens mis à disposition du programme d'études, l'actualité des stratégies didactiques utilisées ainsi que la pertinence des contenus du programme d'études.²²

VI. Instruments

Les **instruments qui servent à l'évaluation de programmes d'études sont variés** : ils peuvent consister en une observation, une observation participante, une entrevue structurée ou non structurée, des questionnaires adressés à différents groupes de personnes, des récits ou encore de l'analyse de contenus.²³ Les informations sont généralement recueillies auprès **des différents groupes de personnes** qui sont le corps étudiant (étudiant-e-s et diplômé-e-s), le corps enseignant, le personnel administratif ou encore les employeurs-euses. Les approches peuvent être quantitatives et qualitatives.²⁴

Les **auto-évaluations** sont un élément important et constitutif de la procédure d'évaluation de programmes d'études. Leurs résultats contribuent à positionner le programme d'études dans le paysage de la formation supérieure.²⁵ Elles permettent une description synthétique du programme, et le mettent en regard en fonction de critères.²⁶ Elles contiennent en général diverses informations sur le programme. S'il

²¹ Demeuse/Strauven, p. 216.

²² Demeuse/Strauven, p. 216-217.

²³ Nadeau, p. 337-348.

²⁴ Demeuse/Strauven, p. 222, Amschwand, p. 235-236.

²⁵ Amschwand, p. 235-237.

²⁶ L'AEQES a développé cinq critères qui doivent figurer dans le rapport d'auto-évaluation: 1) l'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études, 2) l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour

s'agit d'un programme d'études, il peut s'agir du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s et de l'évolution de ces chiffres, du taux d'abandon, de l'employabilité etc.

C. Exigences européennes et suisses

Un système d'évaluations de programmes d'études devrait faire partie du système de garantie qualité des universités. Cette exigence découle de divers développements en matière d'évaluation et de garantie qualité au niveau européen et suisse.

I. Exigences européennes

En Europe, depuis les vingt dernières années, l'enseignement supérieur et ses systèmes d'évaluations changent. Les buts de ces changements sont entre autres d'introduire **des procédures transparentes d'évaluation de la qualité** afin de préserver la qualité de l'enseignement supérieur et de l'encourager.²⁷

Les « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG)* » fournissent des lignes directrices en matière d'assurance qualité, aussi en ce qui concerne les programmes d'études. Le standard 1.2 « *Design and approval of programmes* » indique que les « ***Institutions should have processes for the design and approval of their programmes. The programmes should be designed so that they meet the objectives set for them, including the intended learning outcomes. The qualification resulting from a programme should be clearly specified and communicated, and refer to the correct level of the national qualifications framework for higher education and, consequently, to the Framework for Qualifications of the European Higher Education Area*** ». En effet, les programmes d'études sont importants en matière de formation supérieure puisqu'à travers ceux-

assurer la pertinence de son programme d'études, 3) l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études, 4) l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité de son programme d'études et 5) l'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue (<http://www.aeqes.be/documents/20150624referentielAEQES2.0.pdf>, accès le 19 avril 2018).

²⁷ http://www.aeqes.be/agence_contexte_europe.cfm (accès le 4 avril 2018).

ci, les étudiant-e-s acquièrent des compétences centrales pour leur développement personnel et leur carrière.²⁸

Suivent une série de **recommandations** : les programmes devraient comprendre des objectifs généraux en ligne avec la politique de l'institution et disposer des *learning outcomes* explicites. Il devraient être conçus en intégrant tous les acteurs-trices, bénéficier d'expertise externe, favoriser la progression sans accroc des étudiant-e-s, définir la charge de travail en points ECTS à laquelle les étudiant-e-s doivent s'attendre, inclure des opportunités de placement si cela est judicieux, **prévoir une procédure formelle d'approbation par l'institution**, et respecter les quatre objectifs du Conseil de l'Europe.²⁹ Ces quatre objectifs sont 1) la préparation à un emploi durable, 2) la préparation à une vie de citoyen-ne-s actifs-ves dans des sociétés démocratiques, 3) l'épanouissement personnel, 4) le développement et la consolidation, par l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, d'une base de connaissances approfondie et diversifiée.³⁰

A titre d'exemple, dans l'Union Européenne, la Belgique, à travers **l'AEQES**, effectue des évaluations de programmes d'études depuis 2008. L'évaluation se compose en trois phases : 1) une autoévaluation, 2) une évaluation externe réalisée par un comité d'expert-e-s indépendant-e-s sélectionné par l'AEQES avec une visite sur site et un rapport d'expert-e-s et 3) la publication d'un plan d'action avec sa mise en œuvre et son suivi.³¹

L'AEQES a établi un **référentiel** qui propose un cadre d'analyse des programmes d'études, structuré en critères, eux-mêmes décomposés en dimensions. Le critère 1 consiste en la formulation, la mise en œuvre et l'actualisation d'une **politique pour soutenir la qualité** des programmes d'études. Le critère 2 comprend la mise en œuvre par les institutions d'une **politique pour assurer la pertinence** du

²⁸ ENQA, ESU, EUA, EURASHE, p. 11-12.

²⁹ ENQA, ESU, EUA, EURASHE, p. 11-12.

³⁰

https://www.coe.int/t/dg4/highereducation/publicresponsibility/explanatory%20memorandum%20public%20responsibility_FR.asp (accès le 17 avril 2018).

³¹ http://www.aeges.be/agence_missions.cfm (accès le 5 avril 2018).

programme d'études. Le critère 3 prévoit que l'institution a développé et met en œuvre **une politique pour assurer la cohérence interne** de son programme d'études. Le critère 4 vise le développement et la mise en œuvre d'une **politique pour assurer l'efficacité et l'équité** d'un programme d'études. Le critère 5 comprend **l'analyse du programme d'études par l'institution et la construction d'un plan d'action visant son amélioration continue.**³²

Il en ressort que l'évaluation de programmes d'études est prévue par les standards européens.

II. Accréditation selon la LEHE

La Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (= RS 414.20 ; Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles LEHE) prévoit une procédure **d'accréditation institutionnelle** (art. 30 LEHE) qui donne droit à l'appellation d'université (art. 29 LEHE) et qui est une condition pour l'octroi de contributions fédérales et l'accréditation de programmes (art. 28 al. 2 LEHE). **L'accréditation des programmes** est une procédure généralement facultative soumise à des conditions spécifiques, dont l'accréditation est l'une d'elle (art. 31 LEHE). Ces deux types d'accréditation sont effectués par l'aaq.³³

a. Accréditation institutionnelle

En ce qui concerne **l'accréditation institutionnelle**, l'Ordonnance d'accréditation LEHE prévoit que « *Les activités de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles sont conformes à son type, à ses caractéristiques spécifiques et à ses objectifs stratégiques. Elles concernent principalement l'enseignement, la recherche et les prestations de services et s'exercent selon le principe de liberté et d'indépendance dans les limites du mandat de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles* » (Annexe 1 en lien avec l'art. 22 al. 1, Domaine 3, 3.1). Le système d'assurance qualité doit prévoir **l'évaluation**

³² AEQES, <http://www.aeqes.be/documents/20160105guide%20d'accompagnement.pdf> (accès le 4 avril 2018).

³³ www.aaq.ch (accès le 4 avril 2018).

périodique d'activités d'enseignement (Annexe 1 en lien avec l'art. 22 al. 1, Domaine 3, 3.2). Le système d'assurance qualité **respecte les standards européens** (Annexe 1 en lien avec l'art. 22 al. 1, Domaine 3, 3.3) et permet de s'assurer du **respect des critères** d'admission, d'évaluation des prestations des étudiant-e-s et de délivrance des diplômes en fonction de la mission de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles (Annexe 1 en lien avec l'art. 22 al. 1, Domaine 3, 3.4).³⁴

L'aaq qui précise les standards d'accréditation institutionnelle, indique que « **La cohérence de l'offre en matière d'enseignement et sa conformité aux spécificités de la haute école** s'expriment notamment en termes de conception et d'approbation de programmes d'études, d'objectifs d'apprentissages, de niveau de qualification à acquérir, d'alignement avec le cadre de qualification national nqf.ch-HS, de charge et de faisabilité pour les étudiant-e-s, d'étendue du champ disciplinaire, de positionnement par rapport à l'environnement, d'implication des étudiant-e-s et autres groupes d'intérêts, de lien avec les spécificités de l'institution (p. ex., formation à distance). »³⁵

Il en ressort que l'évaluation de programmes d'études fait partie de l'accréditation institutionnelle suisse.

b. Accréditation des programmes

En matière **d'accréditation des programmes d'études**, l'Ordonnance d'accréditation LEHE prévoit des standards de qualité qui sont plus détaillés que ceux de l'accréditation institutionnelle (Annexe 2 en lien avec l'art. 23).

En ce qui concerne **les objectifs de formations** (Annexe 2 en lien avec l'art. 23, Domaine 1), le programme d'études doit avoir des objectifs clairs, explicitant les spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales (1.1). Il doit viser des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification

³⁴ aaq Accréditation institutionnelle, p. 27.

³⁵ aaq Accréditation institutionnelle p. 39.

stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles (1.2).

Pour la **conception** (Annexe 2 en lien avec l'art. 23, Domaine 2), le programme d'études et les méthodes utilisées doivent permettre aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage (2.1). Le contenu du programme d'études doit intégrer les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels (2.2). Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiant-e-s doivent être adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées (2.3).

La **mise en œuvre** (Annexe 2 en lien avec l'art. 23, Domaine 3) comprend une dispense régulière du programme (3.1). Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) doivent permettre aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage (3.2). Le corps enseignant a les compétences qui correspondent aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs (3.3).

L'assurance qualité (Annexe 2 en lien avec l'art. 23, Domaine 4) prend en compte à travers le pilotage du programme d'études l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter des évolutions nécessaires (4.1). Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles (4.2).³⁶

Certaines disciplines et voies d'études sont soumises à **une accréditation de programmes d'études selon une loi spéciale** (la LEHE et la LPMéd pour la formation universitaire aux professions médicales universitaires, la LEHE et la LPMéd pour la formation postgrade aux professions médicales universitaires, la LEHE et la LPsy pour les filières de formation postgrade en psychologie).³⁷

³⁶ aaq Accréditation institutionnelle, p.29 et aaq Accréditation des programmes, p. 17 ss.

³⁷ www.aaq.ch (accès le 4 avril 2018).

2. Expériences dans cinq universités suisses

L'évaluation des programmes d'études est répandue **au sein des universités suisses**, qui la pratiquent pour la plupart depuis ces dernières années, mais de manière variable en fonction des institutions.³⁸ Le but de cette partie est de comprendre l'organisation d'évaluations de programmes d'études dans d'autres universités et de s'inspirer des pratiques en cours.

Après une présentation de la pratique de l'Université de Fribourg, les systèmes d'évaluations de programmes d'études pour quatre universités sont présentés à titre d'exemples : **les universités de Genève, Lausanne, Bâle et Berne**. Les résultats de quatre entretiens menés avec les personnes responsables de ce type d'évaluations dans ces institutions sont intégrés dans cette partie.

A. L'Université de Fribourg

Les buts des **évaluations des programmes d'études** sont « *d'examiner si les objectifs de qualités fixés pour une voie d'études sont effectivement atteints et si la structure des curricula correspond aux exigences des étudiant-e-s aussi bien que des enseignant-e-s.* » (art. 13 du Règlement du 9 décembre 2013 sur l'assurance et le développement de la qualité dans l'enseignement et dans les études à l'Université de Fribourg). Pour cela, le règlement prévoit des **enquêtes auprès des diplômé-e-s, des enseignant-e-s et sur le marché du travail** (art. 14, 15 et 16 du Règlement

³⁸ Université de Genève : <https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/programme/evaluer-mon-programme>, Université de Lausanne : <https://www.unil.ch/culture-qualite/home/menuinst/evaluation-cursus.html>, Université de Neuchâtel : <http://www.unine.ch/qualite/home/cursus.html>, Université de Berne : http://www.unibe.ch/universitaet/portraet/selbstverstaendnis/qualitaet/qualitaet_in_der_lehre/evaluation_von_studienprogrammen/index_ger.html, Université de Bâle : <https://www.unibas.ch/de/Universitaet/Administration-Services/Bereich-Rektorin/Hochschulentwicklung/Qualitaetsentwicklung/Studiengangevaluation.html>, Université de Zurich : <http://www.evaluation.uzh.ch/de/process.html>, Université de Saint-Gall : <https://www.unisg.ch/de/universitaet/ueber-uns/portraet/qualitaetsentwicklung>, EPFL : <https://direction.epfl.ch/page-144119-fr.html>, EPFZ : <https://www.ethz.ch/de/die-eth-zuerich/lehre/qualitaetsmanagement.html> (accès le 28 mars 2018).

du 9 décembre 2013 sur l'assurance et le développement de la qualité dans l'enseignement et dans les études à l'Université de Fribourg). Les enquêtes sont réalisées par le Service de l'évaluation et de la gestion qualité pour le compte du rectorat. Les questions sont déterminées à l'avance en concertation avec les facultés qui peuvent poser leurs propres questions. Le rectorat fixe la périodicité, la date et la méthode des enquêtes, les personnes interrogées sont informées sur le but de l'enquête, le Service de l'évaluation et de la gestion qualité dépouille les réponses reçues et en livre synthèse au rectorat. Les facultés tiennent compte des résultats des évaluations dans le développement de leur offre d'études (art. 17 du Règlement du 9 décembre 2013 sur l'assurance et le développement de la qualité dans l'enseignement et dans les études à l'Université de Fribourg).

Ce sont « les **facultés** qui fixent des objectifs de qualité pour chacune de leurs voies d'études. Elles réexaminent régulièrement les objectifs de qualité et procèdent si nécessaire à des ajustements » (art. 6 al. 1 du Règlement du 9 décembre 2013 sur l'assurance et le développement de la qualité dans l'enseignement et dans les études à l'Université de Fribourg). Le **rectorat** est compétent pour « organiser le contrôle de qualité de l'enseignement et de la recherche » (art. 35 b) al. 1 lit. a let. 5 de la Loi du 19 novembre 1997 sur l'Université).

B. L'Université de Genève

I. Évaluation institutionnelle

L'Université de Genève³⁹ propose deux types d'évaluations de programmes d'études: les **évaluations institutionnelles** et les **évaluations personnalisées**.

Les évaluations de programmes d'études s'orientent autour **des dimensions de la qualité des programmes** :

- Le diplôme est-il bien positionné au niveau national et international ?

³⁹ Les informations sur les pratiques de l'Université de Genève reposent sur les documents du site Internet de l'université ainsi que sur l'échange téléphonique du 4 avril 2018 avec Mme Irène Rotondi, en charge de ces évaluations : <https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/programme/evaluer-mon-programme> (accès le 28 mars 2018).

- Les compétences développées sont-elles adaptées aux besoins de la société ?
- Les étudiant-e-s sont-ils ou elles satisfait-e-s du programme ?
- La formation est-elle cohérente sur le plan pédagogique ?⁴⁰

Les évaluations de programmes d'études institutionnelles s'adressent **aux responsables de programmes d'études** qui sont en charge du processus. Elles devraient durer environ une année. La périodicité de l'évaluation est de dix ans.

L'évaluation institutionnelle peut consister en une **évaluation standard** nouvellement introduite et plus légère en terme de durée et de charge de travail pour les personnes impliquées, ou/et en une **évaluation consolidée**.

Le processus est formatif et doit servir en premier lieu aux personnes actives dans le programme.

a. Évaluation standard

L'évaluation standard comme forme d'évaluation institutionnelle, nouvelle et qui a débuté en 2018 avec 10 programmes d'études à évaluer, comprend une première phase **d'auto-évaluation** sous la forme d'un rapport, durant laquelle l'objectif est de mener une réflexion critique sur la situation du programme. Elle inclut une analyse SWOT avec des propositions de développement. Tous les membres du programme (corps professoral et intermédiaire, personnel administratif et technique et corps étudiantin) y contribuent.⁴¹

⁴⁰ Les documents « Cadre d'évaluation des programmes de formation » et « Dimensions de la qualité pour les programmes de formation » détaillent les dimensions qui définissent la qualité de programmes d'études à l'Université de Genève : <https://memento.unige.ch/doc/0109> (accès le 4 avril 2018).

⁴¹ L'élaboration détaillée du rapport d'auto-évaluation est décrite dans un « Guide pour la rédaction d'auto-évaluation d'un programme » préparé par l'Université de Genève. Il s'oriente autour de 9 dimensions (description et conditions générales, positionnement et pertinence, étudiants et étudiantes, conception, mise en œuvre et fonctionnement, résultats et effets de la formation, ressources, organisation interne, gestion de la qualité), d'un bilan SWOT et de propositions de développement.

Dans une deuxième phase, un **examen du rapport** est effectué. Il est composé d'un préavis avec recommandations du Bureau qualité, qui porte principalement sur le respect de la procédure. Ensuite, la doyenne ou le doyen fournit son avis sur la suite à entreprendre.

Durant une troisième phase, le rectorat, en tenant compte de l'auto-évaluation et de l'examen du rapport avec l'avis, détermine **le résultat de la procédure d'évaluation**.

Un plan d'action est alors mis en œuvre, ou **une évaluation consolidée** est initiée en faisant appel à un comité d'expertise externe. Le programme d'études peut accepter le plan d'action, l'accepter avec des suggestions de modifications ou demander une évaluation consolidée. Le **suivi** garantit le contrôle de la mise en place des mesures décidées.

Les **outils à disposition** sont des questionnaires pour différents groupes, des focus groupes ou des données statistiques. Les responsables des programmes d'études décident au cas par cas des instruments utilisés. Le pôle SEA met à disposition un questionnaire standard, mais qui peut être modifié : il comprend des questions qui fournissent des informations sur la formation (2 items), les objectifs et les apports (4 items), la pédagogie (6 items), l'encadrement (2 items), la structure et le contenu (6 items), les ressources (1 item), l'évaluation et le feed-back (4 items), la gestion (3 items) et l'appréciation générale (3 items).⁴²

b. Evaluation consolidée

L'évaluation consolidée était la forme d'évaluation de programmes d'études pratiquée jusqu'à présent à l'Université de Genève.

L'évaluation consolidée comprend les mêmes phases que l'évaluation standard, mais l'auto-évaluation est suivie d'une phase **d'évaluation externe**. Des expert-e-s analysent le rapport d'auto-évaluation et la situation du programme d'études lors d'une visite sur place. Ils et elles communiquent leur évaluation et leurs

⁴² <https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/programme/enquete-programme#tab1> (accès le 4 avril 2018).

recommandations dans un rapport. Ces expert-e-s sont au minimum deux personnes externes au programme évalué, indépendant-e-s et libres, et spécialistes du domaine. Ils ou elles disposent d'une expérience attestée dans l'enseignement et/ou en direction académique, et bénéficient d'expérience en matière d'accréditation ou d'évaluation externe. Le reste de la procédure est similaire à celle de l'évaluation standard. Depuis 2009, 36 programmes d'études ont été évalués selon l'évaluation consolidée.

Parce qu'il s'est avéré **difficile de trouver des experte-e-s externes** disponibles et compétent-e-s, d'organiser une visite de deux jours sur place, et aussi parce que la procédure d'évaluation était trop longue (1.5 à 2 ans par évaluation) et ne permettait pas de respecter la périodicité de 10 ans des évaluations, une procédure standard (décrite ci-dessus sous le point a)), moins lourde et plus rapide, a été mise sur pied.

II. Évaluation personnalisée

L'évaluation personnalisée des programmes d'études peut avoir différents buts, **en fonction des besoins des personnes impliquées**. Ce type d'évaluation est **complémentaire à l'évaluation institutionnelle** et s'adresse aux personnes impliquées dans la coordination et la qualité pédagogique du programme d'études. L'évaluation peut s'orienter autour des questions suivantes : le plan d'études est-il cohérent ? Quelles compétences les diplômée-e-s estiment-ils ou elles avoir développé ? La qualité de l'enseignement au sein du programme est-elle satisfaisante ? Les crédits ECTS sont-ils bien répartis ? **Le processus est formatif** et doit servir en premier lieu aux personnes actives dans le programme. La procédure n'est pas décrite plus en détails sur le site de l'Université de Genève.

C. L'Université de Lausanne

L'Université de Lausanne propose des **évaluations des programmes d'études** dont les **buts** sont de faire le point sur les objectifs de la formation, d'identifier les points forts du programme d'études et les aspects à améliorer, de tirer un bilan et de définir de nouvelles priorités. La périodicité de l'évaluation est de dix ans et la planification de ces évaluations incombe au doyen ou à la doyenne, qui détient la responsabilité de l'ensemble du processus. En 2020, le premier cycle de 10 ans sera

terminé avec 50 cursus évalués. Les personnes concernées par le programme d'études sont impliquées à travers une commission consultative au sein de la faculté.⁴³

Les évaluations s'orientent autour **des valeurs** de la culture institutionnelle de l'UNIL. Celles-ci sont la recherche de l'adéquation entre choix et objectifs, la place centrale de la réflexivité, la prise en compte des particularités, la participation des personnes concernées, l'implication d'expert-e-s externes et la recherche d'un équilibre entre transparence et confidentialité.⁴⁴

Le processus est formatif et doit servir en premier lieu aux personnes actives dans le programme.

Les évaluations des programmes d'études se déroulent en **cinq étapes** : 1) **un rapport d'auto-évaluation** sur le programme d'étude avec l'avis des acteurs et actrices concernés, 2) **une évaluation externe par des groupes d'expert-e-s externes** (deux expert-e-s externes à l'UNIL et spécialistes de la discipline et deux expert-e-s membres de la communauté universitaire de l'UNIL mais externes à la faculté) qui analysent le rapport d'auto-évaluation et rencontrent les membres de la commission d'auto-évaluation lors d'une visite, 3) **la validation d'un plan de développement par la faculté et la prise de position par le rectorat** 4) la rédaction d'**une synthèse des résultats** par le doyen ou la doyenne, qui est **publiée** sur le site Internet de la faculté, 5) le **suivi** de la démarche par la faculté avec pour but de garantir l'implantation du plan de développement, et le **bilan** à l'attention du rectorat de l'UNIL trois ans après l'évaluation.

Les évaluations du programme d'études sont soutenues par **un document général qui en fixe le cadre**. Il comprend entre autres un concept, un canevas d'auto-évaluation destinés aux personnes impliquées dans le programme d'études, un guide à l'attention des expert-e-s externes, un guide à l'attention des expert-e-s

⁴³ Les informations sur les évaluations de programmes d'études se fondent sur le site Internet de l'Université de Lausanne ainsi que sur un échange téléphonique avec Mme Véronique Kobel de la Cellule Qualité de l'Université de Lausanne le 11 avril 2018 : <https://www.unil.ch/culture-qualite/home/menuinst/evaluation-cursus.html> (accès le 28 mars 2018).

⁴⁴ <https://www.unil.ch/culture-qualite/home/menuinst/evaluation-cursus.html> (accès le 12 avril 2018).

internes et un aide-mémoire pour le processus d'évaluation des programmes d'études.⁴⁵ Tout le processus est piloté par la Cellule Qualité et soutenu par le CSE.

L'implication d'externes et leur rapport d'analyse est très important. Elle fournit une légitimation plus forte, valorise et met l'évaluation en perspective. L'Université de Lausanne n'a pas rencontré de problèmes pour trouver des expert-e-s externes.

En matière d'instruments à disposition du rapport d'auto-évaluation, des **questionnaires** à l'attention des étudiant-e-s, des ancien-ne-s étudiant-e-s, et des **entretiens** avec le personnel sont prévus. L'Université a renoncé à élaborer un questionnaire standard pour éviter que les responsables des programmes d'études les emploient de manière automatique ; **l'hétérogénéité** des programmes d'études fait varier les besoins.

D. L'Université de Bâle

L'Université de Bâle vise des **procédures rapides d'évaluations des programmes d'études**, tout en évitant **une standardisation trop forte de ces procédures** en raison de l'hétérogénéité des programmes d'études. Les résultats des évaluations sont toujours contextualisés par les programmes d'études.

I. Evaluations sommatives

Les évaluations sommatives des programmes d'études ont débuté en 2017 et ont été créées pour faciliter, simplifier et raccourcir les évaluations de programmes pratiquées jusque-là. Auparavant, l'Université réalisait des évaluations formatives. Les évaluations sommatives ont la fonction de **détecteurs de fumée**.

Le déroulement de ces évaluations est expliqué dans **des standards**.⁴⁶ Leur but est de garantir et de permettre de **développer la qualité** des programmes d'études et des branches d'études :

⁴⁵Evaluation des programmes d'études : https://www.unil.ch/culture-qualite/files/live/sites/culture-qualite/files/shared/Eval_cursus/EvalCursus2010Web.pdf (accès le 28 mars 2018).

⁴⁶ Les informations sur les évaluations de programmes d'études de l'Université de Bâle se fondent sur les informations issues du site Internet de l'Université et sur un échange téléphonique le 11 avril 2018 avec M. Simon Degen, en charge des évaluations des programmes d'études :

- Les évaluations de programmes d'études ont lieu **une fois par année**.
- Une **analyse** est tout d'abord menée par **les responsables du programme d'études**. Elle se fonde sur des informations existantes (pas de collecte de données supplémentaires). Il s'agit particulièrement d'indicateurs dont l'Université dispose, de contributions de tous les groupes de personnes impliquées, des résultats d'anciennes évaluations des programmes d'études et d'autres informations à disposition. Les responsables des programmes d'études et des branches documentent les résultats dans un **rapport d'enseignement**. Le rapport est court et succinct : un canevas est mis à disposition. Le rapport d'enseignement consiste en une sorte de procès-verbal suite à la séance annuelle, et pas en une liste de toutes les activités en lien avec le programme d'études.
- Le **doyen ou la doyenne** aux études (« StudiendekanIn ») **analyse** la situation. Il ou elle utilise pour cela différents rapports à disposition, les résultats de l'analyse et du rapport d'enseignement, ainsi que d'autres informations sur la qualité. Il ou elle peut décider de **mesures** à prendre. Là aussi, un canevas est mis à disposition.
- Le **vice-recteur ou la vice-rectrice** se livre à son tour à une **analyse**. Il ou elle accorde une attention particulière au point de vue de toute l'université et à la perspective extérieure. Il ou elle utilise les indicateurs et les chiffres à disposition pour les programmes d'études et les branches d'enseignement, ainsi que d'autres informations sur la qualité.
- Une **discussion annuelle** entre le vice-recteur ou la vice-rectrice et le doyen ou la doyenne peut mener à **des mesures**.
- Le **vice-rectorat enseignement et développement** soutient les responsables des programmes d'études et les facultés en fournissant les informations souhaitées et en réalisant l'analyse si besoin.

<https://www.unibas.ch/de/Universitaet/Administration-Services/Bereich-Rektorin/Hochschulentwicklung/Qualitaetsentwicklung/Studiengangevaluation.html> (accès le 29 mars 2018).

II. Evaluations formatives

Les **évaluations formatives** des programmes d'études ont pour objectif **d'analyser** la qualité des programmes d'études et des branches enseignées **en fonction des besoins**. Elles étaient les seules évaluations de programmes d'études pratiquées auparavant lorsque les évaluations sommatives n'existaient pas encore. En raison de l'ampleur du travail exigé, les facultés ont demandé une simplification du processus qui a mené aux évaluations sommatives. Elles sont toujours pratiquées sur souhait des facultés ou des responsables de programmes.

Au niveau du **déroulement**, les évaluations sont facultatives et peuvent être réalisées de manière ponctuelle, à travers divers **instruments** à définir **en fonction des besoins** (interviews, questionnaires, workshops avec les personnes impliquées, discussions, rapports etc.). Une collecte de données peut être effectuée. En fonction des résultats, des mesures peuvent être prises.

E. L'Université de Berne

Les évaluations des programmes d'études à l'Université de Berne se fondent sur **le concept de garantie de la qualité** de l'Université. Leur processus est décrit dans **un mode d'emploi**. Trois critères sont retenus pour l'évaluation : la **qualité de l'enseignement**, **l'importance pour la société** et la **capacité de développement**. Une évaluation de programmes d'études dure entre 1.5 et 2 ans.⁴⁷

La réalisation des évaluations des programmes d'études est de la **responsabilité des facultés** et la qualité des programmes d'études est en premier lieu du **ressort de la discipline** ou du domaine concerné.⁴⁸

⁴⁷ Les informations sur l'évaluation des programmes d'études se fondent sur le site Internet de l'Université de Berne ainsi que sur un échange téléphonique avec Mme Kalinka Huber le 4 avril 2018 : http://www.philhist.unibe.ch/unibe/portal/fak_historisch/content/e11352/e536432/e536433/e536457/QSE-Konzept_UniBE_ger.pdf, point 2.A.3.3, http://www.unibe.ch/universitaet/portraet/selbstverstaendnis/qualitaet/qualitaet_in_der_lehre/evaluation_von_studienprogrammen/index_ger.html, (accès le 29 mars 2018).

⁴⁸ http://www.philhist.unibe.ch/unibe/portal/fak_historisch/content/e11352/e536432/e536433/e536457/QSE-Konzept_UniBE_ger.pdf, point 2.A.3.2 (accès le 29 mars 2018).

Les évaluations sont facultatives et formatives. La faculté décide de leur réalisation. Le processus est flexible, constructif, pragmatique et orienté vers les résultats. Les instruments utilisés sont définis en fonction des besoins. **L'acceptation** de ces évaluations est meilleure si les facultés y voient des avantages; ce sont elles qui décident de la manière selon laquelle les résultats seront utilisés. Dans ce sens, elles **maîtrisent la suite des démarches et des mesures.**

La **procédure d'évaluation des programmes d'études** prévoit les étapes suivantes : 1) mise sur pied d'un **concept** par les domaines concernés et acceptation par la faculté, 2) **information** de toutes les personnes concernées, 3) **réalisation** de l'évaluation du programme d'études, 4) **prise de connaissance** des résultats et décision au niveau de la faculté quant aux **mesures** à prendre, 5) **communication** des résultats sur le site Internet des facultés, 6) **mise en œuvre** des mesures et 7) **contrôle** de l'efficacité des mesures. Les instruments à disposition sont les statistiques de l'Université sur le programme (corps étudiantin, corps professoral, nombre de diplômes attribués), une analyse SWOT ainsi que diverses méthodes d'interviews (interviews, questionnaires, groupes de rencontres).⁴⁹

L'analyse par des **expert-e-s externes** est importante et souvent nécessaire, elle est encouragée autant que possible. Mais comme il est difficile de faire appel à leur expertise et que les coûts liés à leurs analyses sont élevés, c'est plutôt sous la forme d'un workshop que l'échange avec des expert-e-s externes est favorisé.

⁴⁹ Communication des résultats : pour la Faculté de Théologie, voir http://www.theol.unibe.ch/ueber_uns/qualitaetssicherung/studiengangsevaluation/evaluation_irs/index_ger.html et pour la Faculté des sciences voir http://www.philnat.unibe.ch/ueber_uns/qualitaetssicherung/evaluation/index_ger.html (accès le 4 avril 2018).

F. Constats

Les universités ont leurs particularités en matière d'évaluations de programmes d'études. Les constats suivants se dégagent :

- Les **universités suisses** pratiquent des évaluations de programmes d'études.
- Celles présentées dans ce travail sont coordonnées par le service en charge de la qualité, et de la responsabilité **des facultés et des responsables de programmes d'études**, parce que la qualité des programmes d'études est de leur ressort.
- Tous les processus d'évaluations des programmes d'études comprennent la réalisation **d'un rapport par le programme d'études concerné**.
- En matière **d'expertise externe**, les universités indiquent qu'elle est importante pour garantir la crédibilité du programme d'études, mais qu'il est difficile de mobiliser des expert-e-s externes. La durée des évaluations s'en trouve allongée et les coûts sont élevés. C'est pourquoi les universités de Bâle et Genève disposent d'une procédure simplifiée et plus courte. L'Université de Lausanne indique ne pas avoir eu de problème à trouver des expert-e-s externes, peut-être parce que ceux-ci sont **proposés par les programmes d'études eux-mêmes**.
- Les évaluations des programmes d'études ont pour objectifs d'établir des plans d'action et donc **d'avoir des effets**. Ceux-ci sont validés par tous les acteurs-trices impliqués (du programme d'études en passant par la faculté et le rectorat). Leur mise en œuvre nécessite un suivi.
- La **confiance** des facultés et des programmes d'études envers les processus d'évaluations de programme est décisive pour en garantir le succès. Elles doivent consister en des **processus participatifs** et réflexifs dans une démarche formative, et doivent **doit être utile aux programmes d'études concernés**.
- Les évaluations de programmes d'études constituent **une charge de travail supplémentaire pour les personnes concernées**. Il faut les organiser de manière efficace.

3. Proposition pour l'Université de Fribourg

Cette partie du travail fournit une proposition pour l'Université de Fribourg en matière d'évaluations de programmes d'études.

Cette proposition, une fois finalisé au sein du Service de l'évaluation et de la gestion qualité, devrait être discutée au sein des facultés, de la Commission « Assurance Qualité » et du rectorat. Une fois cette proposition arrêtée et acceptée, **une phase-pilote** de trois ans pourrait être décidée, avec un rapport réflexif à la fin. En fonction des résultats, des changements pourraient être discutés.

I. Généralités

Les évaluations des programmes d'études sont une nécessité pour les universités, cela en raison des **exigences européennes et suisses** en matière de garantie de la qualité dans le domaine de la formation supérieure.⁵⁰

Les évaluations devraient être organisées de manière **participative, formative et transparente** : elles doivent intégrer la perspective des groupes de personnes impliquées dans les programmes d'études, des facultés et du rectorat. Elles sont censées mener à **un plan d'action** et prévoir une communication envers le large public au sujet de leurs résultats et des démarches entreprises suite à l'évaluation.⁵¹

⁵⁰ Voir pour les exigences européennes : http://www.aeges.be/agence_contexte_europe.cfm, <https://revisionesg.files.wordpress.com/2013/03/context-scope-purposes-esg-february-2013.pdf>, <http://www.aeges.be/documents/20160105guide%20d'accompagnement.pdf> (accès le 4 avril 2018) ainsi que les « Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG) ». Pour la Suisse, voir : www.aaq.ch (accès le 4 avril 2018).

⁵¹ Quinn Patton/La Bossière, p. 150, Ridde/Dagenais, pp. 13-32, Fitzpatrick, p. 24-27, Amschwand, p. 235-237, Nadeau, p. 337-348, Demeuse/Strauven, p. 222.

II. Proposition

a. Procédure

Phases	Activité
Phase 1	Un rapport d'auto-évaluation est élaboré par le programme d'études concerné (à travers un comité d'auto-évaluation composé de représentant-e-s de tous les groupes concernés : le corps enseignant, intermédiaire, administratif et étudiantin). Il comprend des perspectives de développement. En fonction des programmes d'études et en accord avec les facultés, différents groupes de personnes impliqués sont questionnés sur la qualité du programme d'études (par exemple au moyen de sondages).
Phase 2	Afin de garantir la crédibilité de l'évaluation et d'obtenir une autre perspective sur le programme d'études, des expert-e-s externes issus de la discipline sont invités à présenter une analyse du rapport d'auto-évaluation. Elle mène à un rapport qui contient de recommandations .
Phase 4	Les résultats (rapport d'auto-évaluation, analyse externe) sont soumis au doyen ou à la doyenne de la faculté qui effectue une analyse et élabore un plan d'action.
Phase 5	Le rapport d'auto-évaluation, l'analyse externe et l'analyse du doyen ou de la doyenne sont soumis au rectorat qui définit le plan d'action .
Phase 6	L'implémentation du plan d'action est vérifiée une année après l'évaluation.

La **durée** de l'évaluation d'un programme d'études est **d'une année**.

b. Critères

Des **critères** pour les évaluations de programmes d'études spécifient le niveau de qualité attendu et s'orientent autour des critères européens, de l'AAQ et de la théorie présentée dans ce travail. Ils s'inspirent des pratiques des autres universités suisses (en particulier les universités de Genève et Lausanne).⁵² Ces critères peuvent être adaptés en fonction des besoins du programme d'études.

⁵² Bouchard/Plante, p. 230-232, Demeuse/Strauven, p. 216-217, Amschwand, p. 235-236.

Critère 1 : objectifs et description générale⁵³

- Le programme d'études a des objectifs (*learning outcomes*) clairs, transparents, et communiqués à l'intérieur et l'extérieur de l'université.
- Le programme correspond au Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS).
- La structure du programme d'études est conforme à la Convention de Bologne (formes de cours ou module, points ECTS etc.).
- La structure du programme d'études est adaptée au public cible.

Critère 2 : positionnement⁵⁴

- Le programme s'intègre dans le paysage de la formation universitaire nationale et internationale.
- Le positionnement du programme est exposé et communiqué à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université.

Critère 3 : étudiant-e-s⁵⁵

- Le public-cible du programme d'études est formulé.
- Un encadrement académique de qualité et adapté, y compris conseil pendant les études, est offert aux étudiant-e-s.
- Le programme d'études permet de concilier formation, activité professionnelle et vie privée.

⁵³ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 1, 2 et 3 du référentiel d'évaluation AEQES, et standards 1.2 et 1.4 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG). Voir aussi pour cela la taxonomie de Bloom et de de Kettele : Charlier Enseignement et apprentissages, p. 43, 47-51, Nadeau, p. 261-263.

⁵⁴ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 1 et 2 du référentiel d'évaluation AEQES, et standards 1.2 et 1.7 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG).

⁵⁵ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 2 et 3 du référentiel d'évaluation AEQES, et standard 1.3 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG).

Critère 4 : contenu⁵⁶

- Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage.
- Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution du champ professionnel.
- Les recherches en cours sont thématiques avec les étudiant-e-s.

Critère 5 : enseignement⁵⁷

- Les types de cours, les méthodes pédagogiques et les moyens d'enseignement sont pertinents par rapport aux objectifs de formation et diversifiés.
- L'enseignement est centré sur l'étudiant-e et encourage son autonomie et sa participation active.
- Le déroulement des enseignements est communiqué aux étudiant-e-s.
- Les enseignant-e-s peuvent bénéficier d'évaluations de l'enseignement.
- Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Critère 6 : évaluations des apprentissages⁵⁸

- Les évaluations des apprentissages sont pertinentes par rapport aux objectifs.
- Les modalités d'évaluation (buts, contenus, méthodes etc.) sont explicites et communiqués à l'avance aux étudiant-e-s.

⁵⁶ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 2 et 3 du référentiel d'évaluation AEQES, et standards 1.2 et 1.3 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG), 1.2.

⁵⁷ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 2, 3 et 4 du référentiel d'évaluation AEQES, et standards 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG), 1.2.

⁵⁸ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critère 3 du référentiel d'évaluation AEQES et standard 1.2, 1.3 et 1.4 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG).

Critère 7 : mobilité et bilinguisme⁵⁹

- Des mesures favorisent la mobilité des étudiant-e-s au niveau suisse et mondial.
- Le bilinguisme au sein des programmes d'études à l'Université de Fribourg est encouragé.

Critère 8 : effets de la formation⁶⁰

- Les études se déroulent pendant la durée et le cadre prévus.
- Les particularités du programme apportent une valeur ajoutée aux étudiant-e-s.
- Un suivi régulier des diplômé-e-s est possible.

Critère 9 : ressources⁶¹

- Les infrastructures et les ressources personnelles, financières, matérielles et informatiques du programme sont adéquates.
- L'information scientifique est accessible aux étudiant-e-s et aux collaborateurs-trices.

Critère 10 : garantie de la qualité⁶²

- Tous les groupes de personnes impliqués participent à la conception, au développement et à la gestion de la qualité du programme.
- Le programme fait l'objet d'évaluations périodiques auprès des différents groupes de personnes concernés. Les résultats sont pris en compte et donnent lieu à des plans d'action.

⁵⁹ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE.

⁶⁰ Annexe 1, Domaine 3 (enseignement, recherche et prestations de services) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE.

⁶¹ Annexe 1, Domaine 4 (ressources) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critère 4 du référentiel d'évaluation AEQES, et standard 1.6 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG).

⁶² Annexe 1, Domaines 1 (stratégie d'assurance qualité), 2 (gouvernance), 3 (enseignement, recherche et prestations de services) et 5 (communication interne et externe) de l'Ordonnance d'accréditation LEHE, critères 1, 4 et 5 du référentiel d'évaluation AEQES et standards 1.1, 1.7, 1.8 et 1.9 des « *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* » (ESG).

- Les résultats des évaluations des programmes d'études sont communiqués de manière concise à l'interne et à l'externe.

c. Modèles et canevas

Les modèles et canevas proposés pour le rapport d'auto-évaluation, le questionnaire exemple et le déroulement pour les évaluations par les expert-e-s externes s'inspirent des pratiques des Universités de Fribourg, Genève et Lausanne.

1) Rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation, rédigé par les responsables des programmes d'études, comprend les parties suivantes :

1. Résumé
2. Préambule
3. Description du programme en fonction des différents **critères** de l'Université en matière d'évaluation des programmes d'études. Pour chaque critère et sous-critère, il est spécifié au moyen d'un texte explicatif si celui-ci est atteint ou à améliorer.
4. Le rapport contient une analyse **SWOT** qui spécifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du programme d'études.
5. Le rapport comprend **les résultats des différents sondages** menés auprès de groupes spécifiques.
6. Des **propositions de développement** sont apportées. Les objectifs sont spécifiés avec leurs moyens, les personnes responsables et les échéances prévues. Le plan d'action est mis en contexte avec la réalité du programme d'études.
7. Les annexes comprennent les sources de données, pour autant que ce soit judicieux et possible.

2) Questionnaire exemple

Ce questionnaire exemple, qui s'adresse aux étudiant-e-s, peut être modifié en fonction des besoins des programmes d'études et adapté selon le groupe de personnes interrogées (par exemple pour les diplômé-e-s, le corps enseignant, intermédiaire ou administratif). Il peut être utile d'ajouter des questions qui portent sur les liens entre théorie et pratique, ou sur le travail de fin d'études.

N°	Question	Réponses possibles
Informations générales		
1.	Je suis actuellement en :	1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année, 3 ^{ème} année, 4 ^{ème} année, 5 ^{ème} année et plus (une réponse possible)
2.	Langue maternelle	f/d/i/autres
3.	J'étudie en :	français, allemand, bilingue, plutôt en français, plutôt en allemand, autres (une réponse possible)
4.	Si vous faites des études bilingues (60%/40%) ou si vous avez partiellement étudié en bilingue : les études bilingues correspondaient à mes attentes.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
5.	La coordination des études bilingues fonctionnait bien.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
6.	Si vous n'étudiez pas ou plus en bilingue, pourquoi ?	question ouverte
7.	Commentaires ou suggestions d'amélioration pour les études en bilingue	question ouverte
Informations sur la formation		
8.	J'ai trouvé les informations que j'ai cherchées sur le programme.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
9.	J'ai choisi ce programme en particulier parce que (citez les raisons).	question ouverte

Objectifs et apports de la formation		
10.	J'ai été informé-e des contenus abordés dans le programme.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
11.	Les objectifs des études étaient clairs.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
12.	J'ai été informé-e des compétences que le programme me permet de développer :	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
13.	Cette formation a contribué à développer :	ma capacité à résoudre des problèmes à travers des stratégies, mon esprit critique, ma capacité à communiquer sur des sujets dans mon domaine d'études avec un public spécialisé, ma capacité à apprendre de façon autonome, ma maîtrise des méthodes de recherche scientifique, ma capacité à travailler en équipe (plusieurs réponses possibles)
14.	J'estime que ce programme a répondu à mes besoins de formation / attentes.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
15.	Remarques par rapport aux objectifs et aux apports de la formation :	question ouverte
Structure et contenu		
16.	Les enseignements ont favorisé ma progression et mon apprentissage.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
17.	La charge de travail/les exigences durant les études était/ent :	beaucoup trop basse, adéquate, beaucoup trop haute, pas d'information
18.	Les études étaient :	beaucoup trop faciles, adéquates, beaucoup trop difficiles, pas d'information
19.	La structure des études était bien conçue.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
20.	Le programme m'a permis de me familiariser avec les recherches menées dans la discipline.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information

21.	Les contenus ont été répartis entre les différents enseignements de façon à éviter les répétitions inutiles.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
22.	Le rapport entre théorie et pratique comprenait :	bcp trop de théorie, adéquat, bcp trop de pratique
23.	Remarques et commentaires par rapport au contenu :	question ouverte
Pédagogie		
24.	J'ai été informé-e du déroulement des enseignements.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
25.	Les enseignant-e-s ont encouragé une participation active.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
26.	Globalement, les méthodes pédagogiques utilisées ont facilité mon apprentissage.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
27.	Les activités suivantes ont contribué à développer les connaissances et les compétences visées par le programme :	question ouverte
28.	Les enseignant-e-s ont établi des liens avec les contenus abordés dans d'autres enseignements.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
29.	De manière générale, je suis satisfait-e de l'enseignement dispensé au sein du programme.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
30.	Remarques et commentaires concernant la pédagogie :	question ouverte
Évaluations et feed-backs		
31.	Les modalités des évaluations m'ont été communiquées au début de la période d'enseignement.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
32.	Les critères des évaluations étaient explicites.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
33.	Un feed-back sur mes apprentissages m'a été fourni tout au long du	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information

	programme.	
34.	En général, j'estime que l'évaluation des apprentissages a permis de mesurer les apprentissages que j'ai réalisés.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
35.	Remarques et commentaires concernant l'évaluation et le feedback :	question ouverte
Encadrement		
36.	J'ai bénéficié du soutien pédagogique des enseignant-e-s.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
37.	J'ai bénéficié du soutien pédagogique des assistant-e-s.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
38.	Remarques et commentaires par rapport à l'encadrement :	question ouverte
Ressources		
39.	Mon apprentissage a été facilité par les éléments suivants :	le matériel pédagogique proposé, les technologies utilisées pour l'enseignement, l'accès aux ressources documentaires, les salles, les équipements (plusieurs réponses possibles)
40.	Y a-t-il des processus administratifs ou techniques qui devaient être améliorés et si oui, lesquels ?	question ouverte
41.	Remarques et commentaires par rapport aux ressources :	question ouverte
Gestion		
42.	J'ai été informé-e des procédures de prise de décision concernant le programme.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
43.	Les étudiant-e-s sont consultés lors des prises de décision concernant le programme.	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
44.	Avant aujourd'hui, j'ai été informé des possibilités de m'impliquer dans	pas du tout d'accord à tout à fait

	l'évaluation de la qualité du programme dans son ensemble.	d'accord, pas d'information
45.	Remarque et commentaires concernant la gestion :	question ouverte
Appréciation globale		
46.	Globalement, je suis satisfait-e du programme :	pas du tout d'accord à tout à fait d'accord, pas d'information
47.	Points forts du programme :	question ouverte
48.	Propositions d'amélioration du programme :	question ouverte

3) Evaluation par des spécialistes externes

Les expert-e-s externes sollicités passent deux jours sur place pour analyser le rapport d'auto-évaluation et fournir une analyse du programme d'études. Cette visite peut se dérouler selon les étapes suivantes :

Etapes	Activité	Durée
Etape 1	Entretien avec une délégation du corps professoral	1h
Etape 2	Entretien avec les collaborateurs-trices d'enseignement et de recherche	1h
Etape 3	Mise en commun des expert-e-s	1h
Etape 4	Visite des lieux	30 min
Etape 5	Entretien avec des diplômé-e-s et des représentant-e-s du monde du travail	1h
Etape 6	Entretien avec le personnel administratif et technique	1h
Etape 7	Entretien avec le corps étudiantin	1h
Etape 8	Mise en commun des expert-e-s	1h
Etape 9	Compte rendu et clôture	1h

Conclusion

Ce travail a tout d'abord présenté des concepts en matière d'évaluations de programmes d'études issus de la **littérature scientifique** du domaine de l'évaluation. Il a également exposé **les critères européens et suisses** en matière d'évaluations de programmes d'études et d'accréditation institutionnelle (partie 1).

Les **expériences des universités de Genève, Lausanne, Berne et Bâle** ont ensuite été présentées, après un résumé de la pratique de l'Université de Fribourg (partie 2).

La proposition pour l'évaluation des programmes d'études à l'Université de Fribourg comprend la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation avec des enquêtes auprès de différents groupes de personnes, d'un rapport externe, d'un rapport du doyen ou de la doyenne et d'un plan d'action du rectorat en contexte avec la réalité du programme d'études. La perspective d'expert-e-s externes est enrichissante, ouvre des perspectives à des idées extérieures et permet de légitimer, valider et crédibiliser le jugement de l'évaluation du programme d'études.

Les évaluations de programmes d'études doivent être orientées vers **des effets** et comprendre un plan d'action, dont l'implémentation doit être suivie. Les effets peuvent vraiment avoir lieu si les processus sont **transparents, formatifs et participatifs**, et s'ils intègrent tous les groupes de personnes impliqués (corps enseignant, intermédiaire, étudiantin et administratif).

Bibliographie

AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES et Guide d'accompagnement*, Bruxelles 2015.

Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité, *Accréditation institutionnelle : documentation*, Berne 2016.

Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité, *Accréditation des programmes selon la LEHE : documentation*, Berne 2016.

Amschwand Fabian, *Qualitätssicherung im schweizerischen Hochschulwesen*, Abhandlungen zum schweizerischen Recht, Heft 802, Berne 2014.

Bouchard C., Plante J, *La qualité : mieux la définir pour mieux la mesurer*, Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 11-12, Liège 2002, pp. 219-236.

Charlier Bernadette, *Module A : Enseignement et apprentissage : notes de cours*, Fribourg 2017-2018 (cité Charlier Enseignement et apprentissage).

Charlier Bernadette, *Module B : Évaluation des apprentissages : notes de cours*, Fribourg 2017-2018 (cité Charlier Évaluations des apprentissages).

Chelimsky Eleanor, *The Coming Transformations in Evaluation*, in : Chelimsky Eleanor, Shadish William R. (éd.), *Evaluation for the 21st Century: A Handbook*, Thousand Oaks 1997, pp. 1-29.

Demeuse Marc, Strauven Christine, *L'évaluation du maintien de la qualité du curriculum dans le temps*, in : Demeuse Marc, Strauven Christine (éd.), *Développer un curriculum d'enseignement ou de formation: des options politiques au pilotage*, Perspectives en éducation et formation, Bruxelles 2013, pp. 215-224.

ENQA, ESU, EUA, EURASHE, *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG)*, Bruxelles 2015.

Fitzpatrick Jody, *L'évaluation de programme : Quelques considérations de premier plan*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 15-38.

Houle Sylvain, Hurteau Marthe, *Introduction : Plus qu'une introduction, un énoncé*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 1-12.

Houle Sylvain, Hurteau Marthe, *La production d'un jugement crédible*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 175-192.

Hurteau Marthe, Houle Sylvain, Marchand Marie-Pier, Ndinga Pascal, Guillemette François, Schleifer Markus, *Les processus de production et de crédibilité du jugement en évaluation*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 75-100.

Marchand Marie-Pier, *La contribution de l'évaluateur aux processus de production et de crédibilisation du jugement*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 157-174.

Nadeau Marc-André, *L'évaluation de programme : Théorie et Pratique*, Québec 1988.

Quinn Patton Michael, La Bossière Francine, *L'évaluation axée sur l'utilisation*, in : Ridde Valéry, Dagenais Christian (éd.), *Approches et pratiques en évaluation de programmes*, Montréal 2012, pp. 145-160.

Ridde Valéry, Dagenais Christian, *Introduction générale à l'évaluation des programmes*, in : Ridde Valéry, Dagenais Christian (éd.), *Approches et pratiques en évaluation de programmes*, Montréal 2012, pp. 13-32.

Schleifer Michael, Hurteau Marthe, *Le jugement crédible : le fondement de toute démarche évaluative*, in : Hurteau Marthe/Houle Sylvain/Guillemette Français (éd.), *L'évaluation de programme axée sur le jugement crédible*, Québec 2012, pp. 39-74.

Stufflebeam Daniel L., *Evaluation Types and a Model for Evaluation*, in : Stufflebeam Daniel L. (éd.), *Educational Evaluation & Decision Making*, Itasca 1971, pp. 215-239.

Informations issues des universités de Genève, Lausanne, Bâle et Berne

Université de Bâle, *Standards der Studiengangevaluation an der Universität Basel*, Bâle 2017.

Université de Berne, *Anleitung zur Evaluation von Studienprogrammen*, Berne 2015.

Université de Berne, *QSE der Universität Bern : Konzept für die Qualitätssicherung und die Qualitätsentwicklung*, Berne 2010.

Université de Genève, *Cadre d'évaluations des programmes de formation*, Genève 2017.

Université de Genève, *Dimensions de la qualité pour les programmes de formation : l'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève*, Genève.

Université de Genève, *Guide pour la rédaction du rapport d'auto-évaluation d'un programme : l'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève*, Genève 2017.

Université de Genève, *Questions d'aide à l'auto-évaluation d'un programme de formation : l'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève*, Genève.

Université de Lausanne, *Évaluation des cursus : version 2017-2020*, Lausanne 2017.

Abréviations

aaq	agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité
AEQES	Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (Belgique)
BA	bachelor
CSE	Centre de soutien à l'enseignement de l'UNIL
ECTS	European Credit Transfer System
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education
EURASHE	European Association of Institutions in Higher Education
ESG	European Standards & Guidelines
ESU	European Students'Union
EUA	European University Association
Evtl.	éventuellement
LEHE	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (= RS 414.20 ; Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles)
LPMéd	Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (= RS 811.11 ; Loi sur les professions médicales)

LPsy	Loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (= RS 935.81 ; Loi sur les professions de la psychologie)
MA	master
nqf-ch-HS	Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS
Ordonnance d'accréditation LEHE	Ordonnance du 28 mai 2015 du Conseil des hautes écoles pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles (= RS 414.205.3 ; Ordonnance d'accréditation LEHE)
Pôle SEA	Pôle de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage de l'UNIGE
QSE	Qualitätssicherung und -entwicklung
RS	Recueil systématique du droit fédéral (RS)
UNIL	Université de Lausanne
UNIGE	Université de Genève
SWOT	Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces

